

## ARRÊTÉ n° Arr2024-05-24/044

### Portant fixation du prix de vente du GAZOLE et du SANS PLOMB 95-E5 Au distributeur à carburants

Le Maire de la Commune de CETON (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2019-06-11/04 en date du 11 juin 2019, portant fixation de la marge appliquée à la revente sur le prix d'achat des carburants,

VU la décision du Maire n°2018-04 en date du 19 octobre 2018, portant création de la régie de recette,

VU l'arrêté municipal n° 2018-10-24/060 en date du 24 octobre 2018 portant nomination d'un régisseur pour la régie de recettes concernant l'encaissement des produits liés à l'exploitation du distributeur à carburants,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réactualiser le prix de vente des carburants,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - À compter du 24 mai 2024, le prix de vente des carburants est fixé comme suit :

- GAZOLE : 1.691 € TTC/litre,
- SP 95-E5 : 1.895 € TTC/litre.

**Article 2** - L'arrêté n° 2024-04-23/037 en date du 23 avril 2024 est abrogé.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise au Préfet et publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 24 mai 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216100792-20240524-2024-05-24-044-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

Publication : 24/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire  
André BÉSNIER



Affiché le 24 mai 2024